

# COMPTE RENDU

## Conseil de la Communauté de Communes de COUSTELLET du 7 septembre 2009

### PRÉSENTS :

TITULAIRES : Marie-Paule GHIGLIONE, Jean-Claude REBUFFAT, Robert DONNAT, Christiane CLAUZON, Michel GRILLI, René VALENTINO, Fabrice POIRIER, Frédéric MASSIP, Albert CALVO, Geneviève MAGNAN, Alain DEILLE, Robert FRASSI, Michel GRANIER, Claude PELLEGRINI, Sophie KRAWEZYK.

SUPPLEANTE : Monique JOANNY

ABSENTE : Delphine CHANAVAS

**Le quorum est atteint (16 présents)**

**17 votants.**

### **Ordre du jour n°1 : COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUIN 2009**

Le Président demande aux membres de s'exprimer sur le compte rendu de la séance du 4 juin 2009.

Monique JOANNY fait remarquer que parmi les présents : Sophie KRAWEZYK est titulaire et pas suppléante, Christiane CLAUZON qu'il en est de même pour Claude SILVESTRE.

Concernant l'ordre du jour n°6, la Décision Modificative, c'est 3 ABSTENTIONS et 14 POUR et pas 2 ABSTENTIONS et 15 POUR car Marie-Paule GHIGLIONE s'est abstenue.

Fabrice POIRIER précise que les 2 sociétés d'aménagement publique locale sont toutes les 2 portées par CITADIS, dans l'ordre du jour n°2 sur les aménagements de zone.

### **Ordre du jour n°2 : SORTIE DE LA COMMUNE D'ORGON DU SCOT**

Le Président informe le conseil communautaire de la position du Comité Syndical du SCOT du 27 mai 2009 acceptant la demande de retrait de la commune d'Orgon formulée par cette dernière en date du 23 décembre 2008.

En application de l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette demande de retrait de la commune d'Orgon, adoptée par le Comité Syndical du SCOT par 10 voix POUR, 8 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes de chacun des membres du SCOT.

La décision de retrait est prise par le ou les représentants de l'Etat qui vérifie les conditions de majorité requises (2/3 des assemblées délibérantes représentant la moitié de la population ou la moitié des assemblées délibérantes représentant les 2/3 de la population).

Alain DEILLE comprend très bien la demande des communes des Bouches du Rhône mais le SCOT parle de bassin de vie, elles étaient déjà dans le SDAU. Dans le cadre du projet de réforme territoriale qui confèrera au Préfet des pouvoirs de fusion sur les communautés, la sortie de la commune d'Orgon n'est pas opportune.

Le Président expose que les 2 communes souhaitent sortir depuis longtemps. Elles ne fournissent pas les données, c'est donc une partie du SCOT qui n'est pas traité, ce qui constitue un frein à la finition du SCOT.

Albert CALVO expose qu'ORGON n'est pas en proximité immédiate de CAVAILLON, cependant il n'y a pas d'étude qui démontre que ce n'est pas dans le bassin de vie.

René VALENTINO précise qu'en 1998, ces communes étaient encore partie prenante du SDAU, que le revirement s'est opéré en 2001, c'est dommage qu'il n'y ait pas d'étude sur les déplacements pour faire ressortir la réalité, plutôt que de considérer les sentiments émis par ces 2 communes.

Robert DONNAT rappelle la position du SCOT qui s'est positionné POUR le retrait. En tant que Maire, il n'apprécierait pas qu'on l'empêche de se retirer d'un syndicat. Il demande à ce que la décision

d'acceptation de retrait du SCOT soit respectée. CAVAILLON a laissé s'installer les entreprises dans les Bouches du Rhône, on n'y peut plus rien.

Michel GRANIER recense plusieurs analyses : l'une affective qui s'exprime entre Elus, alors qu'une autre analyse invite à se tourner vers l'avenir : un 2<sup>e</sup> pont est imminent, il s'agit d'un bassin de vie de fait, ce serait une erreur de laisser partir la richesse économique car la future Communauté d'Agglomération aura des problèmes si elle se prive de ce poumon qui lui appartient de fait.

Marie-Paule GHIGLIONE précise que le Préfet prendra la décision finale. Dans cette attente, c'est Coustellet qui tranche la décision puisque la communauté de Cavillon a voté CONTRE et celle de l'Isle sur la Sorgue a voté POUR.

René VALENTINO rappelle que si le Conseil Général des Bouches du Rhône invite ses communes à ne pas constituer de groupement avec celles du Vaucluse, alors il n'aurait pas fallu accepter l'intégration de PERTUIS dans la Communauté d'AIX.

Par ailleurs, les Elus d'Orgon et de plan d'Orgon ont fait campagne électorale sur la sortie du SCOT alors que c'est un sujet dont ils n'avaient pas la maîtrise.

Le Président soumet au vote du conseil communautaire le retrait de la commune d'Orgon du Syndicat Mixte du SCOT.

**POUR (7)** : Robert FRASSI, Sophie KRAWCZYK, Monique JOANNY, Marie-Paule GHIGLIONE, Robert DONNAT, Michel GRILLI, Christiane CLAUZON.

**CONTRE (9)** : Jean-Claude REBUFFAT, René VALENTINO, Fabrice POIRIER, Frédéric MASSIP, Albert CALVO, Geneviève MAGNAN, Alain DEILLE, Michel GRANIER, Claude PELLEGRINI.

### **Ordre du jour n°3 : ACQUISITIONS FONCIERES DU MOULIN D'OISE**

Dans le cadre de l'aménagement global de Coustellet, le Président rappelle que la Communauté doit réserver des surfaces foncières. Ainsi, il convient de confirmer les promesses de vente qui arrivent à leur terme sur la commune de Robion dans la future zone du Moulin d'Oise.

Le Président précise que les compromis doivent être assortis des clauses suspensives suivantes : substitution d'acquéreur ou obtention éventuel d'un prêt bancaire relais, ouverture effective de la zone dans le Plan d'Occupation des Sols de Robion.

Le Président soumet aux membres du Conseil l'autorisation de signer tous documents relatifs à cet effet à la SCP GONTIER & MAY située à Robion (84440).

Les parcelles concernées sur la commune de Robion sont les suivantes :

AM 62 : 10 641 m<sup>2</sup> à 7 € du m<sup>2</sup>, soit 74 487 €

AM 65 : 14 044 m<sup>2</sup> à 7 € du m<sup>2</sup>, soit 98 308 €

AM 68 : 16 199 m<sup>2</sup> à 7 € du m<sup>2</sup>, soit 113 393 €

AM 73 : 12 451 m<sup>2</sup> à 7 € du m<sup>2</sup>, soit 87 157 €

Soit un total de 53 335 m<sup>2</sup> pour un coût global de 373 345 €. Le Président précisera que la Région et le Département seront sollicités pour l'obtention de subventions.

Robert DONNAT rappelle que l'ouverture des crédits a été prévue dès le BP 2009 dans l'opération « Acquisitions foncières ».

Le Président soumet aux membres du Conseil l'autorisation de signer tous documents relatifs à cet effet à la SCP GONTIER & MAY située à Robion (84440).

**POUR : Unanimité**

### **Ordre du jour n°4 : CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOI**

Le Président, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de modifier le tableau des emplois notamment pour permettre des avancements de grade.

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois d'adjoint technique, considérant la nécessité de créer 1 emploi, en raison d'avancement de grade,

Le Président propose à l'assemblée :

- **la création de** : 1 emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,
- **la suppression de** : 1 emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**POUR : Unanimité**

#### **Ordre du jour n°5 : DECISION MODIFICATIVE**

Le Président expose qu'il est nécessaire d'affecter des crédits à des besoins nouveaux à partir du solde de 25 926,86 € du chapitre des Dépenses Imprévues ;

- Création d'une opération Etudes sur Zone d'Aménagement Concertée : 20 000 €
- Sécurisation du café communautaire de MAUBEC : 2 000€, puisqu'il a à nouveau fait l'objet d'un cambriolage durant l'été.

Soit une décision modificative totalisant 22 000 € de dépenses que le Président soumet au vote du Conseil communautaire.

**POUR : Unanimité**

#### **Ordre du jour n°6 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE ET LA MAIRIE DE LAGNES**

Le Président expose que la Mairie de Lagnes souhaite conduire une opération de création d'un commerce multiservice sur sa commune en la parcelle n°575 rue de la République.

La Communauté étant compétente en matière de développement économique, il convient donc de confier la maîtrise d'ouvrage à la Mairie de Lagnes pour l'opération précitée et ce conformément à la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, dite loi MOP.

Alain DEILLE demande qui collectera la TP.

Robert DONNAT répond que ce sera pour la CCC.

Le Président soumet au vote du Conseil la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Mairie de Lagnes pour l'opération de création d'un commerce multiservice.

**POUR : Unanimité**

#### **Ordre du jour n°7 : SERRES PHOTOVOLTAÏQUES**

Le Président propose à l'assemblée de voter une délibération de principe sur le projet de construction de serres froides sur la commune de Lagnes pour une surface cadastrée de 7 ha pour un site, et 4 ha 80 pour un autre site et sur la commune de Robion, un site de 3 ha 30, projet présenté par le gérant de la SARL des Pépinières Viticoles de France, c'est pourquoi Robert DONNAT quitte la séance du conseil.

Ce projet, quoique intéressant sur le plan financier pour la communauté est parfaitement en harmonie avec la volonté politique de la Communauté de communes de Coustellet sur le développement durable, sur les économies d'énergies, sur la lutte contre le réchauffement de la planète, sur la relance d'une agriculture écologique, sur l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs et sur la production de l'électricité solaire puisque ces serres seront couvertes par des panneaux photovoltaïques.

Jean-Claude REBUFFAT fait remarquer qu'il s'agit d'un avis qui ne doit pas donner lieu à délibération et demande que ce soit retiré de l'ordre du jour.

Albert CALVO demande à ce que le dossier soit représenté lors d'un prochain conseil communautaire avec plus d'éléments.

Michel GRILLI mentionne qu'il faut apporter son soutien à l'agriculture.

Le Président demande à ce que ce soit considéré comme une information et pas comme une délibération.

Albert CALVO invite à ce que l'on ne soit systématiquement pas contre le progrès dans le domaine agricole.

Alain DEILLE analyse que la difficulté tient au fait que l'on n'a pas eu de débat au sein de la CCC. Pour sa part, se dit favorable au photovoltaïque mais pas n'importe comment.

Michel GRANIER rappelle que le SCOT conduit une étude agricole et qu'il serait intéressant d'en prendre connaissance.

Frédéric MASSIP conclut et indique que des choses justes ont été exposées, mais qu'il ne faut pas tarder à mettre en place les énergies alternatives.

### **Ordre du jour n°8 : R APPORT DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT OU LE BUREAU**

Le Président rappellera qu'en vertu de la délibération du 4 juin 2008 renvoyant à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, les Vice-Présidents ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant. Ainsi certaines décisions ont été dévolues du conseil communautaire soit au Bureau soit au Président. Il convient de rapporter au Conseil communautaire les décisions prises dans le cadre de ces pouvoirs conférés.

A ce titre, le Président informera de la signature de deux contrats de bail dans le centre tertiaire :

- l'un pour un local de 50 m<sup>2</sup> à 600 € HT par mois avec la société EQUINERGIES,
- l'autre pour un local de 18.60 m<sup>2</sup> à 260.40 € HT par mois avec un cabinet d'infirmiers Lagnois.

A ce titre, le Président précise que le taux d'occupation du centre tertiaire est compris entre 40 et 50%.

### **Ordre du jour n°9 : Q UESTIONS DIVERSES**

Durant la période de fermeture estivale de la crèche de Coustellet, des travaux d'une valeur de 6363 € HT ont été réalisés. Il s'agit notamment d'installation de fontaine ludique, de lavabo et d'ajustement de ventilation.

L'installation d'anti-pince doigts pour le portillon a été commandée à l'entreprise Grégoire, les vitres ont été inversées, la chaudière à bois est toujours en procédure judiciaire.

Marie-Paule GHIGLIONE informe que le SCOT a besoin de fond pour financer l'investissement et que nous allons recevoir une demande de participation supplémentaire à hauteur de 1€ par habitant, ce qui devrait représenter 10 600€.

Michel GRANIER expose le problème de trésorerie faute d'encaissement des subventions.

Alain DEILLE mentionne que les finances du SCOT doivent être surveillées.

Robert DONNAT dit que la commission des Finances peut se réunir à la demande du Président.

Alain DEILLE fait part des festivités qui se déroulent sur septembre, les journées du patrimoine le 18,19 et 20/9 du 19/9 ainsi que la fête du Parc qui se déroule le 27/9.

Albert CALVO rapporte avoir vu la Distillerie pour le déplacement de la déchetterie sur le site ou à proximité de la future ancienne station d'épuration de Maubec.

Marie-Paule GHIGLIONE sollicite qu'une réflexion soit menée pour l'accueil des gens du voyage.

Claude PELLEGRINI informe que le bulletin communautaire est en cours d'élaboration, lors du prochain conseil, tous les Elus, titulaires et suppléants doivent être présents pour la photo.

Le plan communautaire avec en verso celui de chaque commune est en phase de finition.

Alain DEILLE suggère d'envoyer la gendarmerie pour enrayer le stationnement sauvage du dimanche matin aux abords de la RD900 car c'est très dangereux pour les piétons.